

# BACTOCIDE : Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n 453/2010

## BACTOCIDE

### Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 23/04/2020

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### Identificateur de produit

- Nom du produit: BACTOCIDE

### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Emploi de la substance / de la préparation: Désinfectant

### Utilisations identifiées pertinentes :

- Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
- Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage e professionnel Industriel.

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: CLEANING CHEMICAL 14 avenue du 29 février Talborjt-Agadir Maroc Tel : +212 528842305/+212 661212050

### Numéro d'appel d'urgence:

- En cas d'urgence: TI : +212 661212050 (Uniquement pendant les heures de bureau de 8.00-12-00 und

13.00-17.00)

## SECTION 2 : Identification des dangers

### Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification : N; R50

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

# BACTOCIDE : Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n 453/2010

**Dangers pour la santé** : Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention (CLP : Skin Irrit. 2) H315

Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger (CLP : Eye Dam. 1) H318

**Dangers pour l'environnement** : Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu -  
Catégorie 1 - Attention (CLP :

Aquatic Acute 1) H400  
Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 2 (CLP : Aquatic Chronic 2) H411

## Éléments d'étiquetage

### Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

**Symbole(s)** : N : Dangereux pour l'environnement

**Phrase(s) R** : R50 : Très toxique pour les organismes  
aquatiques.

**Phrase(s) S** : S35 : Ne se débarrasser de ce produit et  
de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.  
S56 : Eliminer ce produit et son récipient dans un  
centre de collecte des déchets dangereux ou  
spéciaux.  
S57 : Utiliser un récipient approprié pour  
éviter toute contamination du milieu  
ambiant.  
S59 : Consulter le fabricant/fournisseur pour des  
informations relatives à la récupération/au  
recyclage.  
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement.  
Consulter les instructions spéciales/la fiche de  
données de sécurité.

**Phrases additionnelles** : Ne pas ingérer

**Contient** : Didecyldimethylammonium chloride  
< 1%.

**Autres dangers:** Aucunes dans des conditions  
normales.

## **SECTION 3 : Composition/informations sur les composants**

**Substance / Préparation** : Préparation.

**Substance(s) dangereuse(s)** :

# BACTOCIDE : Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n 453/2010

Nom du Produit	%	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH Ref	Classification
Chlorure de Didécyl diméthylammonium	<1	7173-51-5	230-525-2	612-131-00-6	-	Xn; R22 C; R34 N; R50 Skin Corr. 1B;H314 Eye Dam. 1;H318 Acute Tox. 4 (Oral);H302 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410
Chlorure de benzalkonium	<1	68424-85-1	270-325-2	-	-	Skin Corr. 1B;H314 Eye Dam. 1;H318 Acute Tox. 4 (Oral);H302 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410

Textes des phrases R et H: voir section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### Description des premiers secours

**Inhalation:** Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

**Ingestion** Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes liés à l'utilisation :** Provoque des lésions oculaires graves.

Provoque une irritation cutanée.

### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin:** Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

# BACTOCIDE : Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n 453/2010

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

**Agents d'extinction appropriés** : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Pulvérisation d'eau. Sable.

**Agents d'extinction non appropriés** : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

**Incendies avoisinants** : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux** : En cas de feu, présence de fumées dangereuses.

### Conseils aux pompiers

**Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

**Procédures spéciales** : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les secouristes** : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Aérer la zone.

**Pour les non-secouristes** : Eloigner le personnel superflu.

### Précautions pour l'environnement

**Précautions pour l'environnement** : Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** : Stocker à l'écart des autres matières. Recueillir le produit répandu. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

### Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Mesures techniques de protection** : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

# BACTOCIDE : Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n 453/2010

**Stockage:** Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

1172

Dangereux pour l'environnement-A-très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations) telles que définies à la rubrique 1000 à l'exclusion de celles visées nominativement ou par famille par d'autres rubriques.

La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant:

1. Supérieure ou égale à 200t
2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 200 t
3. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t.

Régime:

A: autorisation; D: déclaration; S: servitude d'utilité publique; C: soumis au contrôle

périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Rayon: Rayon d'affichage en kilomètres.

**Stockage - à l'abri de :** Aucune donnée disponible.

## **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Aucun(e).

## **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **Contrôle de l'exposition**

**Protection individuelle :** Éviter toute exposition inutile.

- **Protection respiratoire :** Non requis.
- **Protection des mains :** En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants.
- **Protection de la peau :** Porter un vêtement de protection approprié.
- **Protection des yeux :** Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- **Autres :** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Etat physique à 20 °C : Liquide.
- Couleur : Incolore.
- Odeur : Caractéristique.
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible.
- pH : 5,5

# BACTOCIDE : Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n 453/2010

---

- Point de fusion [°C] : Aucune donnée disponible.
- Point de décomposition [°C] : Aucune donnée disponible.
- Température critique [°C] : Aucune donnée disponible.
- Temp. d'autoinflammation [°C] : Aucune donnée disponible.
- Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable.
- Point d'éclair [°C] : Aucune donnée disponible.
- Point d'ébullition initial [°C] : Aucune donnée disponible.
- Point d'ébullition final [°C] : Aucune donnée disponible.
- Taux d'évaporation : Aucune donnée disponible.
- Réserve acide ou alcaline [g NaOH/ ] : Aucune donnée disponible.
- Pression de vapeur [20°C] : Aucune donnée disponible.
- Pression de vapeur [50°C] : Aucune donnée disponible.
- densité de vapeur : Aucune donnée disponible.
- Masse volumique [kg/m<sup>3</sup>] : 1,015
- Densité [g/cm<sup>3</sup>] : Aucune donnée disponible.
- Densité relative, liquide (eau=1) : Aucune donnée disponible.
- Solubilité dans l'eau : Soluble
- Viscosité à 40°C [mm<sup>2</sup>/s] : Aucune donnée disponible.

## **Autres informations**

- Propriétés explosives : Aucune donnée disponible.
- Limites d'explosivité supérieures [%] : Aucune donnée disponible.
- Limites d'explosivité inférieures [%] : Aucune donnée disponible.
- Propriétés comburantes.: Aucune donnée disponible.

## **SECTION 10: Stabilité et réactivité :**

### **Réactivité**

Réactivité : Non établi.

### **Stabilité chimique**

Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### **Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Non établi.

### **Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Non établi.

### **Matières à éviter**

Matières à éviter : Non établi.

### **Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : Non établi.

# BACTOCIDE : Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n 453/2010

## SECTION 11: Informations toxicologiques :

### Informations sur les effets toxicologiques

**Informations toxicologiques** : Le produit n'a été pas été complètement testé. Le risque calculé qui a été fait conformément aux exigences de la réglementation de l'UE.

### **Toxicité aiguë**

- **Inhalation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cutanée** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Ingestion** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosivité** : Provoque des lésions oculaires graves.

**Irritation** : Provoque une irritation cutanée.

**Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxique pour la reproduction** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Organes cibles — exposition unique**

**Toxicité spécifique pour certains** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Organes cibles – exposition répétée**

**Danger par aspiration**: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### Toxicité

#### **Informations toxicologiques :**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Persistance - dégradabilité

**Persistance – dégradabilité** : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/ 2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la

# BACTOCIDE : Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n 453/2010

disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

## **Potentiel de bio-accumulation**

**Potentiel de bio-accumulation** : Non établi.

## **Mobilité dans le sol**

**Mobilité dans le sol** : Non établi.

**Log Pow octanol / eau à 20°C** : Aucune donnée disponible.

## **Résultats des évaluations PBT et VPVB**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** : La substance ne répond pas aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB

Conformément à l'annexe XIII du Règlement REACH.

## **Autres effets néfastes**

**Précautions pour l'environnement** : Eviter le rejet dans l'environnement.

## **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Généralités**: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Eviter le rejet dans l'environnement.

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

**Information générale** : Produit achevé en Quantité Limitée (LQ). Il s'acquiesce des dispositions des chapitres 3.4 d'ADR et d'IMDG et le 2.8 d'IATA

### **Transport terrestre (ADR-RID)**

**Désignation officielle de transport**: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

**N° ONU** : 3082

**I.D. n°** : 90

**ADR - Class**: 9

**Etiquetage - Transport**: 9 9<sup>E</sup>



# BACTOCIDE : Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n 453/2010

---

**ADR - Code de classification :** M6

**ADR – Groupe :** III

**ADR - Instructions Emballage :** P001 R001 LP001

**ADR - Quantité limitée :** 5 L

## Transport par mer (IMDG)

**Désignation officielle de transport :** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

**N° ONU:** 3082

**IMO-IMDG - Class or division :** 9 ( 9E )

**IMO-IMDG - Packing group :** III

**IMO- IMDG - Packing instructions:** P001 LP01

**IMO-IMDG - Limited quantités :** 5 L

**IMO-IMDG - Marine pollution :** Yes

**N° de fiche de sécurité :** F-A S-F

## Transport aérien (ICAO-IATA)

**Désignation officielle de transport :** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

**N° ONU:** 3082

**IATA - Class or division :** 9 ( 9E )

**IATA - Packing group :** III

**IATA - Passenger and Cargo Aircraft :** ALLOWED

- **Passenger and Cargo - Packing :** 964

### **Instruction**

**-Passenger and Cargo - Maximum :** 450 L

### **Quantity/Packing**

**IATA - Cargo only:** ALLOWED

- **Cargo only - Packing instruction:** 964
- **Cargo only - Maximum Quantity/:** 450 L

### **Packing**

# BACTOCIDE : Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n 453/2010

IATA - Limited Quantities : 30 kg G

ERG N° : 9L

## SECTION 15: Informations réglementaires

### Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations/législation de sécurité, santé et environnement particulières à la substance ou au mélange : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

### Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique: Il n'a pas été effectuée

## SECTION 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes :

PBT: persistant, bioaccumulable et toxique

vPvB: très persistant et très bioaccumulable

Sources des données utilisées : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006

### Liste des phrases R pertinentes ( chap. 3) :

- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R34 : Provoque des brûlures.
- R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Liste du texte complet des Positions- H en section 3:

- H302 : Nocif en cas d'ingestion.
- H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres données: Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de transport provient de la fiche de données de sécurité sont conformes à la Règlement REACH (CE) no 1907/2006 et Règlement CLP (CE) 1272/2008.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière

# BACTOCIDE : Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n 453/2010

---

quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables

-----